



Doc. 13734
20 avril 2015

Les opérations de surveillance massive

Amendement¹ n° 18

Dans le projet de résolution, paragraphe 18, après les mots "dont il disposent", insérer les mots suivants:

", comme la Convention pour la protection des personnes à l'égard du traitement automatisé des données à caractère personnel (STE n° 108),"

Déposé par:

FRANKEN Hans, Pays-Bas, PPE/DC
CILEVIČS Boriss, Lettonie, SOC
GHILETCHI Valeriu, République de Moldova, PPE/DC
JÓNASSON Ögmundur, Islande, GUE
LUNDGREN Kerstin, Suède, ADLE
SCHENNACH Stefan, Autriche, SOC
VERCAMER Stefaan, Belgique, PPE/DC

1. 2015 - Deuxième partie de session

